

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN **DATE DU 01 JUILLET 2021 (19 HEURES 15)**

L'an deux mil vingt et un le 01 juillet à 19 heures 15, le Conseil municipal d'Annoville légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

Etaient présents : Mme REGNAULT Sabrina, M. GERARD Bernard, Mme TANGY Claire, MM. LEVAVASSEUR Jean-Pierre, CARABEUF Denis, MM MAHE Arnaud, JARDIN Serge, MM. GREGOIRE Elisabeth, LEVERD Lynda, M. PIERRE Philippe, Mmes DUVAL Pascale, de la HOUGUE Catherine, M. Didier LEGRAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Fabien GESLOT qui donne procuration à Elisabeth GREGOIRE.

Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à Sabrina REGNAULT.

Absent(s) :

Madame Lynda LEVERD a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 20 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

DEL 01072021/046 AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire prend la parole et demande à l'assemblée la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Adhésion annuelle à Biopousse.

Le conseil municipal émet à l'unanimité des votants un avis favorable.

DEL 01072021/055 CONSULTATION PROGRAMME DE VOIRIE. CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame REGNAULT annonce à l'assemblée qu'une consultation de mise en concurrence pour un programme de voirie « La Closerie » a été lancée le 07 juin dernier auprès de 5 entreprises. La date limite de réception des offres était fixée au 30 juin 2021 à 12h. 4 entreprises ont répondu à l'offre. Les critères de jugement des offres étaient définis comme suit :

- Prix des prestations 90 %
- Valeur technique au vu du mémoire justificatif 10 %

Au vu de ces critères, les notes suivantes ont été attribuées :

- 1- Note 100. Entreprise EUROVIA.
- 2- Note 98.48. Entreprise COLAS.
- 3- Note 96.82. Entreprise LEHODEY.
- 4- Note 93.43. Entreprise PIGEON.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 42 736.76 €.

- Charge Madame le Maire du suivi des travaux puis à établir le mandatement dès que les travaux seront terminés.

- décide de rémunérer le Département, maître d'œuvre, à hauteur de 4 % du montant du marché total.

DEL 01072021/047 ETUDE DEVIS MISE A LA COTE DES REGARDS

Madame REGNAULT informe l'assemblée que le renouvellement des couches de surface sur la D20 (en agglomération) sera probablement réalisé à l'automne par le Département (programme complémentaire). Attendu que la mise à la cote des regards est au frais de la collectivité, Madame le Maire présente un devis de la société Eurovia d'un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC concernant la fourniture et pose de 4 tampons en fonte.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide de retenir ce devis.
- Charge Madame le Maire de régler la dépense après réalisation de la prestation.

Madame le Maire termine en précisant que la réfection des bouches à clé sera prise en charge par le Sdeau.

DEL 01072021/048 REMPLACEMENT HORLOGES APS 015066

Suite à la rencontre avec le Sdem 50 au sujet de nos installations d'éclairage public qui sont très anciennes, Madame le Maire présente les estimations pour le remplacement de 7 horloges sur les 8 que compte la commune (l'armoire A08 « rue du moulin à vent » en étant déjà équipé). Ces nouvelles horloges astronomiques radio-synchronisées permettraient un passage automatique heures été-hiver et une antenne GPS synchroniserait la lumière.

Le SDEM 50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 4 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune d'Annoville s'élève à environ 1 350 €.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- Décide la réalisation du remplacement de 7 horloges,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 01 octobre 2021 :
- Accepte une participation de la commune de 1 350 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Monsieur JARDIN se demande si l'ADEME ne pourrait pas subventionner la collectivité sur ce genre d'opération.

DEL 01072021/049 DEVIS SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE.

Madame le Maire présente un devis de Signalisation À la demande de Monsieur Etienvre, ostéopathe rue des mielles à Annoville, Madame le Maire a rencontré Madame Delaunay-Fromentin, instructrice publicité de la DDTM pour mettre en place une signalisation sur la D20.

La réglementation impose une SIL (Signalisation d'information locale) qu'il faudra soumettre au département.

Le projet retenu, pour uniformiser les indications, comprendrait un ensemble de 4 (extensible à 6) lames indicatives (camping municipal, dunes classées, Sentier entre dunes et marais, ostéopathes), implanté à l'intersection de la rue des peupliers et de la D20.

Le devis de Signaux Girod s'élève à 612,98 euros HT soit 735,58 euros TTC.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- retient cette proposition,
- décide de facturer à Monsieur Etienvre le cout de son panneau soit 96,80 euros HT (116,16 euros TTC).
- charge Madame le Maire de soumettre la proposition à Monsieur Etienvre puis le projet global au département.
- décide de reporter le renouvellement des lames en entrée et sortie d'agglomération aux années ultérieures.

DEL 01072021/050 VENTE DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'ancien photocopieur de la mairie MPC 3003 SP n'est plus utilisé et propose la vente de ce dernier.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE de procéder à la vente du photocopieur pour un montant de 450 €uros.
- DECIDE d'établir les écritures de sortie du bien à l'actif.

DEL 01072021/051 DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET CAMPING.

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise sur le budget camping afin de pouvoir régler la facture d'achat du souffleur en investissement,

La décision modificative suivante est prise sur le budget camping :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 «Immobilisations corporelles »

Article 2188 « Autres»..... + 1 000 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 23 «Immobilisations corporelles »

Article 2315 «Immos en cour-inst.techn.» - 1 000 €

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité des votants :

Emet un avis favorable.

DEL 01072021/052 DEMANDE DE SUBVENTION APE DU COLLEGE LES COURTILS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des parents d'élèves du collège les Courtils de Montmartin sur Mer sollicitant une subvention dans le cadre de l'organisation d'un voyage qui serait organisé pour les élèves de 3^{ème} pendant la période du 19 au 26 mars 2022. A Annville, 10 élèves sont concernés par ce voyage.

Madame GREGOIRE pense qu'il faut encourager les voyages scolaires.
Monsieur LEGRAND ajoute que la commune se doit de faire un geste afin de leur venir en aide.

Madame REGNAULT prévient que la collectivité doit aider en sachant rester dans ses capacités financières.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à la majorité des votants, 2 abstentions décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves d'un montant de 200 €uros.

- Charge Madame le Maire à établir le mandatement.

DEL 01072021/052 TARIFS SALLE DES OYATS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour la location de la salle de convivialité à compter du 01 juillet 2021 :

<u>Tarifs en semaine :</u>	Commune	Hors commune
- A l'heure	10 €	10 €
- A la journée	60 €	80 €
<u>Tarifs Week-end complet :</u>	190 €	230 €

Activités associatives : Gratuité pour toutes les activités associatives à destination des Annovillais.
Gratuité pour 1 réunion par an puis tarif habituel.

Contribution chauffage : 20€/WE
(Du 01 octobre au 30 avril) 10€/occupation (gratuite ou tarifée).

* 50% du montant de la location seront réclamés à titre d'arrhes. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue au locataire de la salle.

* Un chèque de caution de 300 € devra être versé lors de la prise des clés et sera conservé en cas de dégradation.

LOGO « ANNOVILLE ». Devis Langlois

Le conseil municipal, après réflexion, à l'unanimité souhaite revoir ce projet en 2022.

DEL 01072021/054 ADHESION ANNUELLE A BIOPOUSSE

Madame TANGY fait part à l'assemblée que l'association Biopousse sollicite la collectivité pour son adhésion annuelle d'un montant de 150 €uros. L'association fonctionne bien et a de nombreux projets. Davantage d'exploitations sur le territoire se mettent à la culture Bio.

Après discussion, le conseil municipal délibère et à la majorité des votants, 1 abstention décide :

- De renouveler son adhésion annuelle à l'association Biopousse pour un montant de 150 €uros.
- Charge Madame le Maire à établir le mandatement.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame TANGY rappelle aux élus que la fête sur Lokoma aura lieu le 24 juillet prochain de 15h30 à 23h00. Un repas argentin se tiendra à la salle des oyats à partir de 19h30 pour un montant de 15 €uros par personne. Ce repas sera accompagné d'une démonstration de tango. Le montage des tentes se fera le samedi 23 juillet 2021. Le comité des fêtes participera au service du repas. Des serveurs sont sollicités.

- b. Madame le Maire annonce que la fête de la musique a été malheureusement annulée le 19 juin dernier compte tenu de la vigilance jaune météorologique (orage) et cette dernière est reportée au 6 août 2021 au camping.
- c. La prochaine séance de conseil municipal est fixée au 09 Septembre 2021 à 19h15.
- d. Madame REGNAULT fait part que l'association des amis de Pierre de Castellane subventionnée par la Région et par le Club des Mécènes de la Manche (par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine) va rapidement pouvoir lancer les travaux de rénovation du puits.
- e. Madame de la HOUGUE annonce que la Communauté Coutances Mer et Bocage vient de lancer la commande d'un bus itinérant qui sera mis en place sur tout le territoire à partir du 01 janvier 2022. Les municipalités seront contactées. Elle rajoute que la compétence mobilités a été votée à la majorité par les communes.
- f. Madame le Maire et Monsieur LEVAVASSEUR proposent de solliciter les élus et les habitants pour ôter le gravier du cimetière de Tourneville lors d'une journée du mois de Septembre. L'objectif serait de le végétaliser et ainsi en faciliter l'entretien. Monsieur CARABEUF doutant de l'intérêt, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du CAUE pour obtenir quelques conseils. Le chantier participatif est donc reporté.
- g. Madame DUVAL demande si la commune est jumelée. Madame REGNAULT lui rappelle le jumelage des communes de l'ancienne communauté de communes de Montmartin sur Mer avec Saint Martin de Jersey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Signent au registre :

REGNAULT Sabrina,

GERARD Bernard,

TANGY Claire,

LEVAVASSEUR Jean-Pierre,

CARABEUF Denis,

HEUVELINE Beatrice,

MAHE Arnaud,

JARDIN Serge,

LEGRAND Didier,

GESLOT Fabien,

GREGOIRE Elisabeth,

LEVERD Lynda.

PIERRE Philippe,

DUVAL Pascale,

de la HOUGUE Catherine.